



Termes de référence

Rencontre des Villes du Maghreb

« Partenariat Public-Privé, attractivité des territoires et développement local » <u>Du 28 au 29 janvier à Nouakchott</u>

Contexte

Dans un contexte mondial de plus en plus polarisé, emprunt à de nombreux défis environnementaux, socio-économiques et sécuritaires, le dialogue entre autorités locales d'une même région contribue à dynamiser et à faciliter les relations entre les villes et assure ainsi l'union des populations autour d'enjeux et d'intérêts partagés. C'est dans ce cadre que l'AIMF et l'Union européenne agissent depuis 2015, en soutien au dialogue entre collectivités locales. Un partenariat stratégique a été renouvelé en 2021, afin de faire de cette coopération un véritable levier d'action pour les villes.

La mise en œuvre de ce partenariat stratégique se matérialise par un programme d'action construit et mené par les villes avec l'appui de l'AIMF, dénommé SGA-3. Ce partenariat permet notamment de développer l'appui au dialogue régional entre autorités locales et soutient ainsi la démarche des Villes Maghrébines.

Lors de la conférence des villes maghrébines de Tunis, les 25 et 26 septembre 2017, les villes membres de l'AIMF ont manifesté leur volonté de s'unir au sein d'un réseau informel sous-régional. En février 2018 à Nouakchott, la conférence des villes maghrébines sur le marketing territorial a permis de définir les grands objectifs du Réseau des Villes Maghrébines pour répondre, via une démarche de mutualisation des ressources de compétences aux enjeux urbains de cet espace géographique. Les valeurs partagées, telles que l'égalité femmes-hommes, l'inclusion de toutes et tous à la vie de la cité, l'engagement pour un urbanisme à taille humaine, la lutte contre les changements climatiques, constituent le socle du travail mené en commun. Des engagements partagés déclinés à travers les objectifs suivants sont mis en avant :

- Renforcer la prise en compte des problématiques des territoires de cette région au niveau international
- Renforcer la prise en compte des problématiques des territoires de la région auprès des États et des organisations régionales
- Échanger expériences et bonnes pratiques notamment en matière d'économie sociale et solidaire, de patrimoine, d'innovation, de gestion des migrants, de délivrance des services essentiels (assainissement, déchets, eau, etc.)
- Susciter des projets de coopération régionale, pour incarner les valeurs que partagent les villes du réseau



Cofinancé par l'Union européenne

Afin de soutenir davantage les villes maghrébines, l'AIMF a signé un protocole d'entente avec l'Union du Maghreb Arabe dont l'objectif est de valoriser le plaidoyer des Maires des villes du Maghreb au niveau régional et international, principalement de la mise en œuvre des ODD.

Objectifs de la rencontre : coconstruire une feuille de route pour relancer la dynamique du réseau des villes maghrébines

Après une période fortement troublée par la crise mondiale du Covid-19, en 2022 l'AIMF a fait appelle à une consultante pour soutenir la dynamique du réseau des villes maghrébines et accompagner les villes dans la définition et la mise en œuvre d'une feuille de route axée sur des enjeux prioritaires communs.

Afin de poursuivre ce travail de définition d'une feuille de route par l'ensemble des villes membres, la ville de Nouakchott accueillera les villes membres du réseau, afin de valider les grands axes d'orientation stratégique pour l'année 2024-2025. Cette rencontre permettra également de définir l'enjeu thématique du groupe de travail, instrument de dialogue et d'action à destination des réseaux sous-régionaux mis en œuvre par l'AIMF, avec le soutien financier de l'Union européenne. Ce groupe de travail Réseau des villes du Maghreb permettra de traiter d'une thématique prioritaire, de se doter d'expertise pour renforcer les besoins et capacités des membres et d'accompagner la conception et le suivi d'un plaidoyer à destination des pouvoirs nationaux, organisations régionales et internationales, afin de prendre davantage en considération la voix des collectivités locales de la sous-région.

Pour ce faire plusieurs temps fort durant cette rencontre qui se déroulera sur 2 jours. La première journée sera consacrée à la consolidation de la dynamique du réseau des villes maghrébines.

<u>Plénière 1</u>: Partenariat Public-Privé, attractivité des territoires et développement local: État des lieux des cadres juridiques, des mécanismes pour accompagner les villes dans le développement de leur partenariat Public -Privé. Quelles sont les défis et les opportunités?

Dans le cadre de la poursuite des objectifs d'accompagnement du Réseau des villes du Maghreb, une mise à jour de l'identification des besoins thématiques a été lancée. Les premiers résultats de cette consultation ont permis de mettre en lumière les enjeux autour du développement économique local, de l'attractivité des territoires et de la consolidation des ressources fiscales des collectivités locales, qui restent encore une préoccupation pour les villes. En effet, en février 2018 plus de 100 Maires et représentants des villes du Grand Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie) et de leurs réseaux se sont retrouvés à Nouakchott autour de la thématique du marketing territorial. Cette rencontre, qui a fortement contribué à renforcer la coopération sous-régionale entre les autorités locale, a mis en lumière la nécessité d'accompagner davantage les collectivités locales dans leur stratégie de marketing territorial.

Le Marketing territorial, sujet central des enjeux de développement économique territorial, regroupe l'ensemble des techniques marketing qui visent à travailler et communiquer sur les qualités d'un territoire, afin d'en favoriser l'attractivité. Mais, au-delà des techniques, il s'agit surtout d'un effort collectif de valorisation et d'adaptation des territoires afin de produire un récit partagé du territoire, de définir un projet susceptible d'attirer des activités économiques, culturelles, touristiques...



C'est donc une question éminemment politique qui a été abordée lors de la rencontre de 2018, comme étant l'un des enjeux prioritaires pour les villes. Soutenir et développer l'investissement public et privé local reste un défi pour les villes. Six ans après cette rencontre, les réglementations autour des PPP et des investissements territoriaux se sont développées, les cadres règlementaires au niveau national ont été mis à jour au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie. Les agences nationales qui accompagnent les investissements publics et appuient le développement des PPP ont, comme en Mauritanie, gagné en autonomie et moyens et jouent un rôle majeur.

Cependant, les dispositifs de soutien, d'accompagnement et d'appui publics dédiés aux collectivités, se font rares dans certains pays, particulièrement là où la décentralisation est encore fragile. D'autres sont davantage avancés sur les enjeux d'attractivité et disposent de dispositifs de soutien techniques et financiers pour accompagner les collectivités vers une plus grande autonomie financière, qui passe par la capacité à créer des opportunités économiques sur les territoires et à valoriser le territoire au niveau national et international, mais également à renforcer l'activité économique existante sur les territoires différents comme l'ESS.

Plénière 2 : Définition et validation des orientations stratégiques 2024-2025 du Réseau des Villes Maghrébines

Ce premier temps d'échange permettra de répondre aux interrogations suivantes : Quels sont les priorités communes ? Comment renforcer les relations, créer des opportunités d'échange, de mutualisation et de collaboration malgré le contexte géopolitique de la sous-région ? Quels actions, outils, instruments, pour maintenir le dialogue entres les autorités locales des différents pays et renforcer la dynamique réseau ?

L'objectif de cette plénière est de définir une feuille de route concrète et réaliste permettant de mettre en œuvre avec l'appui et le soutien financier de l'AIMF et l'Union européenne, les engagement pris en 2017 et 2018, à Tunis et à Nouakchott.

L'après-midi de cette première journée sera consacrée aux enjeux de développement local et la maitrise des stratégies de partenariat public-privé par les villes. Il s'agira ici de voir comment les collectivités peuvent s'appuyer sur les cadres réglementaires existants et l'expérience des villes les plus avancées en la matière, pour mettre en œuvre des partenariats publics-privés s'inscrivant dans leurs objectifs de développement territorial.

Enfin, c'est également l'occasion de faire le point sur les enjeux d'attractivité des territoires abordés lors de la rencontre de Nouakchott en 2018, revenir sur les opportunités créées et les limites de ses stratégies. Cela permettra d'ouvrir la réflexion afin que le développement local soit également abordé sur le prisme du renforcement des activités économiques et des acteurs déjà présents sur les territoires. Les experts iront plus loin notamment en abordant le rôle de l'Économie Sociale et Solidaire, souvent considérée comme une économie de proximité jouant un levier déterminant pour le développement local. Il s'agit ici de voir également l'ESS comme un autre instrument pour le développement local dans un contexte où ce dernier apparait de plus en plus comme incontournable. En effet, les organisations internationales telles que l'OIT et plus récemment les Nations Unies à travers l'adoption le 18 avril 2023 d'une résolution sur « La promotion de l'économie sociale et solidaire aux services du développement durable », mettent en avant le rôle de l'ESS dans sa contribution à la réalisation et à la localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).



Atelier : Renforcer la gouvernance locale en matière de genre et d'égalité femmes-hommes

Lors de la deuxième journée un atelier de renforcement de capacité sur « la gouvernance locale en matière de genre et d'égalité femmes-hommes » sera proposé à l'ensemble des participants.

En effet, axe transversal de la Programmation stratégique de l'AIMF, l'égalité femmes-hommes et l'appui au leadership féminin sont des thèmes de travail de longue date au sein du réseau. À travers son Fonds de Coopération, l'AIMF a mobilisé au cours des 5 dernières années (2018-2022) près de 15 millions d'euros pour soutenir les projets voulus et mis en œuvre par les villes en faveur d'une égalité femmes-hommes réelle.

Pour aller toujours plus loin dans cette démarche, les villes membres ont souhaité se doter d'une Initiative transversale sur le renforcement de la gouvernance locale en matière de genre et d'égalité femmes-hommes. Il s'agira notamment de développer un système de suivi spécifique, de renforcer l'animation de la thématique au sein du réseau, d'analyser et de partager les meilleures pratiques.